

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 25 OCTOBRE

LA PAROLE ROYALE

Tous les journaux royalistes des départements ont reproduit le texte de l'éloquent discours prononcé à New-York par Monseigneur le Comte de Paris. Un certain nombre ont accompagné cette reproduction de commentaires sur lesquels il convient d'appeler l'attention. Dans un moment où, sur l'état d'esprit du parti royaliste, sont mises en circulation tant de rumeurs inexacts, il est bon de montrer, d'une part, que les paroles du représentant de la Monarchie sont accueillies sur tous les points de la France avec le même empressement respectueux et enthousiaste; d'autre part, que les commentaires auxquels cette parole donne lieu attestent, avec la même ardeur dans le dévouement, une parfaite communauté de sentiments.

Tous les journaux royalistes des départements sont d'accord tout d'abord pour rendre hommage à l'attitude d'un prince qui, sur la terre étrangère, tient si ferme et si élevé le drapeau de la Monarchie française. Les honneurs absolument exceptionnels rendus en Amérique, dans et par cette grande République des États-Unis, à Monseigneur le Comte de Paris, prouvent que le sentiment dont nous relevons l'expression dans la presse des départements est commun à tous les hommes que n'avengle pas l'esprit de parti. Il y a là un unanime hommage rendu au Français, au Prince, au chef de la Maison royale.

Il était inévitable qu'un rapprochement fût fait entre le régime des États-Unis et le gouvernement monarchique. A cet égard, la théorie si ingénieuse et si juste développée par Monseigneur le Comte de Paris rencontre une adhésion absolue. On fait remarquer que rien ne ressemble moins à la République française, que cette République des États-Unis qui a le culte de la liberté et le respect de la religion. Jadis, écrit avec raison un de nos confrères, les républicains français citaient comme exemple la République des États-Unis. Aujourd'hui ils ne l'osent plus, parce qu'ils voient aux États-Unis la justice et la liberté respectées et qu'ils ne peuvent, eux, vivre d'accord avec la liberté et la justice; parce que la République américaine a payé ses dettes et qu'ils les augmentent, eux, chaque jour; parce que la République américaine dégrève les contribuables, et qu'ils les chargent, eux, jusqu'à les écraser; parce que la République américaine est prospère, unie, et que la République française est besogneuse, divisée. C'est aujourd'hui la Monarchie qui se trouve à l'aise, en confiance et sympathie, en confraternité, avec l'Amérique républicaine et libre.

Quoi de plus naturel en réalité puisque les deux formes de gouvernement : la République aux États-Unis, la Monarchie en France, ont ce caractère commun d'être le régime véritablement national. De même qu'aux États-Unis le régime républicain a assuré l'ordre avec la liberté, de même en France, seul, ce pouvoir national et supérieur aux partis, que Monseigneur le Comte de Paris a si admirablement défini, pourrait rétablir l'ordre et la paix par la pratique loyale des institutions assurant les droits de la liberté.

Monseigneur le Comte de Paris, en partant pour l'Amérique et en prononçant son discours de New-York, s'est, dit le *Soleil du Midi*, défendu de faire de la politique et de toucher aux affaires. Il a fait cependant, il fait, dans la mesure du possible, de la politique et des affaires conformes à tous les intérêts français. La comparaison de la République, gouvernement national et traditionnel de l'Amérique, et de la Monarchie, gouvernement traditionnel et national de la France, montrent une fois de plus, écrit de son côté l'*Echo de l'Est*, d'un côté le large libéralisme du Prince, et, de l'autre, sa volonté inébranlable de lutter à la tête de son parti.

Ainsi cette parole venue de si loin n'a pas seulement satisfait les esprits, elle reconforte les cœurs, raffermi les courages et donne une occasion de s'affirmer, avec plus d'énergie que jamais, aux sentiments monarchiques de tous les bons Français. ERNEST BAUDOIN.

A LA CHAMBRE

Séance d'hier. — La discussion générale du budget continue et il apparaît déjà que nos finances sont de moins en moins prospères.

Chacun reconnaît que le budget projeté qui sera évidemment voté n'est pas meilleur que ceux élaborés depuis quinze ans par les différentes fractions du parti républicain.

Devant leurs électeurs, les membres de la majorité affirment qu'ils ne voteront jamais ni emprunt ni impôts nouveaux, et à peine sont-ils réunis au Palais-Bourbon qu'ils recherchent quels sont les impôts nouveaux susceptibles d'être établis, et qu'ils aboutissent toujours à l'emprunt.

Le budget que proposent les républicains n'est qu'un budget de guerre.

C'est M^{re} Freppel qui a été dans cette séance, par ordre d'inscription comme par le talent, le premier orateur.

M^{re} l'évêque d'Angers a, dans un remarquable discours, examiné ce qu'il appelle justement la doctrine du budget français.

L'éloquent évêque a fait toucher du bout du doigt les deux plaies qui rongent la France : la bureaucratie et la laïcisation; les républicains sont demeurés affaissés sur leur banc sans trouver de réponse.

Avec netteté, M^{re} Freppel a montré que l'équilibre budgétaire était facile à obtenir en supprimant d'une part une foule de placés inutiles et d'autre part en renonçant à la campagne ruineuse de l'enseignement laïque.

Partout règne le gaspillage le plus éhonté, et quand les ministres affirmaient dans les couloirs et devant la commission qu'ils ne pouvaient réaliser aucune économie dans leurs départements, ils reconnaissaient dans des conversations particulières que plus de la moitié de leur personnel pouvait être supprimé sans que les affaires publiques en subissent aucun dommage.

Néanmoins, depuis 1876, le nombre des em-

ployés a été augmenté de plus d'un tiers; c'est que les députés républicains ont à placer des créatures, et pour y arriver, il faut créer des services nouveaux.

Cette manière d'agir est d'autant plus défavorable qu'elle favorise la dépopulation des campagnes, qu'elle jette sur le pavé des villes une foule de jeunes gens qui deviennent ainsi inutiles ou qui viennent grossir le nombre des bureaucrates.

Les républicains sentent bien que les députés de l'opposition signalent les véritables périls, mais ils refusent de se rendre à l'évidence.

L'éloquent évêque d'Angers a passé tour à tour en revue les divers ministères, signalant les économies à réaliser sans nuire à la direction des affaires. Il s'est étendu tout particulièrement sur le budget des Colonies, et la Chambre a paru l'écouter avec un vif intérêt.

Le budget d'autre part exagère et fausse la notion de l'Etat.

L'Etat se fait aujourd'hui banquier, professeur, maître d'école, comédien.

L'éminent orateur a traité ensuite la question scolaire et flétri énergiquement la persécution religieuse sous toutes ses formes, depuis l'hypocrisie jusqu'à la violence.

Il a enfin montré le péril du déficit qui s'accroît chaque jour et qui ne sera pas comblé même provisoirement par l'emprunt que fera d'ici peu le ministre des finances.

M^{re} Freppel a été écouté convenablement par la gauche, et interrompu à plusieurs reprises par les applaudissements de la droite.

Lorsqu'il est descendu de la tribune, il a été félicité par un grand nombre de ses collègues.

Après une intervention de M. Maujan qui s'est plaint de ce que le gouvernement de la République négligeait totalement la réalisation des réformes inscrites dans le programme républicain et qui a signalé la nécessité de débiter par la grande réforme budgétaire, M. le baron de Soubeyran a démontré en une langue sobre, claire, la possibilité de dégrever les charges des contribuables en opérant des économies considérables.

L'honorable député de la Droite a rappelé que, durant la période électorale, les préfets avaient fait placarder des affiches blanches sur lesquelles ils protestaient contre les assertions des conservateurs déclarant que les finances de l'Etat seraient équilibrées une fois encore par l'EMPRUNT ET PAR DES IMPÔTS NOUVEAUX.

« On a même invalidé des députés de la Droite », se sont écriés MM. Porteu et de Lanjuinais, « pour avoir fait cette déclaration dans leur programme électoral. »

Qui a trompé le pays? Qui a dit la vérité? Ne nous prépare-t-on pas un emprunt et des impôts nouveaux? x

Cette argumentation a soulevé des rumeurs prolongées sur tous les bancs. Le gouvernement et la majorité étaient touchés.

M. de Soubeyran ne s'est point borné à critiquer le budget; il a indiqué les moyens de faire des économies et de dégrever les contribuables. Mais la majorité a bien d'autres soucis!

INFORMATIONS

LE COMTE DE PARIS AU CANADA

Le *New-York Herald* communique la dépêche suivante :

« New-York, 23 octobre.

» Un train quittera demain Montréal pour aller à la rencontre du Comte de Paris et l'escorter depuis Brockville.

» Toutes les places pour le banquet de Montréal ont été retenues et la réception promet d'être pleine d'entrain et de sincérité. »

L'ESCADRE FRANÇAISE

L'escadre française a été reçue à Alexandrie avec enthousiasme par la colonie française.

Un bal a été donné en son honneur.

Un banquet a été offert aux officiers par les autorités navales anglaises.

L'amiral Duperré visitera le Khédive aujourd'hui.

L'escadre partira dans la soirée pour Malte.

LA FLOTTE RUSSE ET LA FLOTTE FRANÇAISE

Toulon, 24 octobre.

La flotte russe sera ici du 15 au 20 décembre. Elle ira ensuite séjourner quelques jours dans la baie de Villefranche.

L'amirauté française fera coïncider l'arrivée de la flotte russe avec celle de la Méditerranée et, à cette occasion, de grandes fêtes seront données à Toulon.

L'amiral Duperré a été avisé par dépêche.

LÉON XIII ET LA PRESSE CATHOLIQUE

Nous croyons devoir recommander à l'attention de nos lecteurs le passage suivant de l'Encyclique adressée par S. S. Léon XIII aux catholiques italiens :

« Comme le principal instrument dont se servent les ennemis est la presse, en grande partie inspirée et soutenue par eux, il faut que les catholiques opposent la bonne presse à la mauvaise, pour la défense de la vérité et de la religion et pour le soutien des droits de l'Église. Et, de même que c'est la tâche de la presse catholique de mettre à nu les perfides desseins des sectes, d'aider et de seconder l'action des pasteurs, de défendre et de promouvoir les œuvres catholiques, ainsi c'est le devoir des fidèles de soutenir la bonne presse, soit en refusant ou en retirant toute faveur à la mauvaise, soit en concourant directement, chacun dans la mesure de ses moyens, à la faire vivre et prospérer; en quoi nous croyons que jusqu'à présent en Italie on n'a pas fait assez. »

Hélas! en France non plus, Très Saint-Père.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 octobre 1890.

Après deux jours de grande fermeté, le marché se ressent de nouveau des embarras monétaires de la Bourse de Londres. Le 3 0/0 finit à 94.42; le 4 1/2 0/0 reste à 106.45.

Les actions de nos grands Etablissements de crédit se ressentent plus ou moins de la faiblesse générale. Le Crédit Foncier marchant de pair avec la rente s'inscrit à 4,287. La Banque de Paris fait 852 et la Banque d'Escompte

570 fr. Il ne faut pas oublier que c'est jusqu'au 25 courant que les actionnaires de cette grande banque de crédit ont le privilège de souscrire au pair aux actions de la Compagnie nationale des Chemins de fer à voie étroite. On enverra les statuts et tous renseignements à toute personne qui en fera la demande à la Banque d'Escompte, place Ventadour. Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 773. Le Crédit Mobilier s'échange à 443.75. La Société Générale qui vient de détacher un coupon de 6.25 finit à 500 fr. La Société de Dépôts et Comptes courants fait 600. C'est le mois prochain que sera mis en paiement son coupon semestriel de 7.50.

Tous les jours de nombreuses demandes d'actions de la Silver Glance se produisent aux guichets de la Banque de l'Ouest. La richesse de la mine, le pays où elle est placée, les témoignages des personnages les plus compétents au sujet de l'importance du filon et le dividende de 120 0/0 promis dès la première année font rechercher à juste raison ce titre d'un prix si modique. Le prix de 25 fr. pour une telle action qui sera remboursée et au-delà la première année, est assez bas pour ne pas faire hésiter l'épargne soucieuse de ses intérêts.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CHAMBRE DES AVOUÉS

La Chambre de Discipline des Avoués près le Tribunal civil de Saumur est composée, pour l'année judiciaire 1890-1891, de la manière suivante :

MM. Albert, président.
Le Ray, syndic.
Popin, rapporteur.
Lecoy, secrétaire.

LES RÉSERVISTES

M. de Freycinet a décidé, par mesure d'économie, que les réservistes de la classe 1881 seront renvoyés ce soir samedi, au lieu de mardi prochain, dans leurs foyers.

M. Boudent, professeur d'anglais (1^{er} ordre, 4^e classe) au collège de Saumur, est nommé professeur d'anglais au collège de Vannes.

Décidément les laïciseurs n'ont pas de chance.

Déjà on a vu que le n° 1 de l'Ecole Polytechnique et le n° 1 de l'Ecole de Saint-Cyr sortaient d'établissements religieux.

Nous apprenons que M. Rebut, qui vient d'être reçu le premier à l'Ecole Centrale sur 250 admis, sort de l'institution des Frères de Passy.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Dans la liste des jeunes gens qui ont été admis à suivre les cours de l'Ecole d'équitation de Saumur comme élèves-officiers, nous relevons le nom de M. Pierre Le Guay, maréchal des logis chef au 22^e régiment de hussards, fils de M. le baron Le Guay, ancien préfet des départements de Maine-et-Loire et du Nord, sénateur de Maine-et-Loire. »

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR

Concert et tirage de la Tombola

A l'occasion du tirage de la Tombola, un Concert sera donné par la Musique Municipale demain dimanche 26 octobre, au Théâtre, à 8 heures du soir. Ouverture des portes à 7 heures 1/2.

Un billet de tombola donne droit d'entrée à une personne.

On trouvera des billets, jusqu'à la dernière heure, au guichet du Théâtre.

PROGRAMME

1. *La Juive*, grande fantaisie avec solo de basse, piston et clarinette : Musique Municipale.
2. *Le Trouvère*, fantaisie pour violon et piano, par M. Bon.

Tirage de la Tombola

3. *La Fête au Village*, polka chantée : Musique Municipale.
4. *Les Deux Chanteurs sans place*, duo comique, musique de M. E. Hervé, par MM. A. et P.

Tirage de la Tombola

5. *La Vallée d'Ossau*, grande valse : Musique Municipale.

Tirage de la Tombola

6. *La Tige*, pas redoublé : Musique Municipale.

Les lots pourront être retirés le lundi 27, le jeudi 30 octobre et le dimanche 2 novembre, dans la salle des répétitions de la Musique, au Théâtre, de midi à 4 heures ; entrée rue de la Comédie.

Les lots non réclamés seront remis au Bureau de bienfaisance.

LA MISSION VIALA

Lundi matin, M. le professeur Viala a repris l'examen des terrains propres à la reconstitution du vignoble, par les communes de Rochefort-sur-Loire et de Denée.

Là encore, selon que la terre est plus ou moins argileuse ou siliceuse, le maître a conseillé le *Jacquez* et le *Rupestris*.

Sur la commune de Rochefort, des sols propices à recevoir le *Solonis* ont été rencontrés.

Et en se rendant par la vallée des Lambardières à Savennières, dans l'après-midi, M. Fourmont a appelé l'attention de M. Viala sur les alluvions. Des fouilles y avaient été préparées.

Le *Riparia tomentoux* a été conseillé pour les sables très riches, et le *Solonis* dans le cas où ceux-ci deviendraient mélangés d'argile.

La côte d'Epiré, étudiée sur divers points, au clos de Bellevue, à la coulée de Serrant et à La Roche-aux-Moines, a montré des terrains qui peuvent être sûrement reconstitués par le *Rupestris*.

Sur un ou deux points, le *Jacquez* a pu être conseillé et encore à titre d'essai seulement.

Mardi matin, M. Viala continuait l'examen des terrains des communes de Savennières, de La Possonnière, de Saint-Georges-sur-Loire, de Saint-Germain-des-Prés, et finissait la journée à Champtocé.

Sur tout le parcours, la consultation dominante a été le *Rupestris*; le *Jacquez* et le *Riparia* n'ont été présentés qu'à titre exceptionnel, si bien que l'on a bien voulu reconnaître que nous finirions par avoir raison dans les pronostics que nous avions portés sur la reconstitution du vignoble.

Un terrain de la commune de Saint-Germain, dépendant de la ferme de La Chauvière, d'une richesse et d'une profondeur toute particulière, a été jugé susceptible de recevoir tous les plants américains porte-greffes et plus particulièrement le *Riparia*.

Lundi soir, à Savennières, et mardi, à son passage à Saint-Georges, M. Viala a fait une causerie devant une très nombreuse réunion.

M. Viala a adopté un excellent procédé pour se mettre en relation avec les vigneron. Il commence par faire l'exposé de la situation, puis pour les détails il propose à ses auditeurs de l'interroger. Alors de tous les coins de la salle surgissent des questions qui finissent par donner du jour à la situation et tout le monde s'en va content.

Il y en a cependant qui ne sont pas satisfaits, ce sont ceux-là qui se sont emballés sur les *Riparias*, et le nombre en est grand.

Or, jusqu'à présent, ce n'est qu'à titre purement exceptionnel que le *Riparia* a pu être conseillé.

Il y a beaucoup, mais beaucoup de *Riparias* en approvisionnement chez les uns et chez les autres.

Je sais même où trouver une pépinière où toutes les greffes sont sur *Riparia*, et le propriétaire en est bien embarrassé. Ce qui ne l'empêchait point de dire un peu trop à portée de mes oreilles : « Ai-je eu pourtant du nez de ne greffer que sur *Jacquez* ! »

Que l'on prenne garde, il y aura plus d'une tricherie au printemps prochain.
(J. de Maine-et-Loire.) A. BOUCHARD

L'ESPION BONNET

On mande de Belfort :

« L'émotion produite par l'arrestation du casernier Diétrich n'est pas prête de se calmer. On ne s'aborde plus dans les rues de Belfort qu'en parlant de cette affaire qui passionne toute la population.

» Quoique Diétrich fût depuis bien long-

temps tenu en suspicion par bien des personnes qui s'étonnaient de voir l'Allemand Stahl, le pseudo fiancé de sa sœur, pénétrer très facilement dans les locaux occupés par le génie, on ne croit cependant pas à l'entière culpabilité du casernier.

» On suppose plutôt qu'il était l'instrument inconscient de sa sœur, laquelle était guidée par Stahl, qui habite d'ordinaire Paris.

» Il y a lieu cependant de s'étonner de ses fréquents voyages en Alsace, où il pénétrait très facilement, trop facilement peut-être pour un employé dépendant d'une administration militaire française.

» Il ne cachait pas non plus ses sympathies pour les Allemands. Encore dernièrement, il en faisait l'éloge à l'un de ses amis qui se propose du reste d'informer la justice de ce fait, et il lui disait combien l'administration allemande était supérieure à l'administration française, combien les emplois étaient mieux rétribués, etc., etc.

» L'ami en question ne lui cacha pas son étonnement de voir de telles paroles dans la bouche d'un ancien marin français et surtout d'un employé militaire.

» Diétrich et sa sœur ont subi deux longs interrogatoires.

» Plus que jamais la justice est convaincue que l'espion Bonnet et Stahl étaient en relations suivies. La coïncidence d'un voyage que ce dernier fit à Belfort pendant que Bonnet y séjournait en est une preuve sérieuse.

On écrit encore de Belfort :

« L'affaire du casernier de Belfort prend de grandes proportions.

» L'enquête se poursuit simultanément à Belfort, où l'émotion est très vive, à Nancy, à Paris, et se continuera à Fontevault.

» En effet, l'espion Bonnet a été extrait de la prison de Nancy et transféré à Fontevault, Bonnet n'ayant introduit aucun appel à l'expiration des délais.

» Une commission rogatoire a été transmise au parquet de Saumur, qui interrogera Bonnet.

» Le parquet de Paris a chargé M. Lascoux, juge d'instruction, d'opérer une perquisition dans le dernier hôtel où a habité Stahl, le fiancé de M^{lle} Diétrich ; on a saisi une grande quantité de papiers, des lettres surtout, écrites en langue allemande, et deux relevés topographiques sans aucune autre indication que des traits, des points, des formules algébriques à l'encre rouge et bleue.

» Un registre contenant des annotations et des signes bizarres, incompréhensibles à première vue, sans doute de la cryptographie dont on ne parviendra que très difficilement à établir la clef, a été également trouvé chez le fiancé de la fille Diétrich.

» Tous ces papiers seront examinés par des experts.

» En outre, de nombreux papiers ont été saisis à Belfort, au domicile de Diétrich et de sa sœur.

» Outre les plans, il a été soustrait des opérations mathématiques de tir, annotées sur des cartes spéciales. Ces pratiques remontent, malheureusement, à plusieurs mois.

» On admet que Diétrich remettait les pièces soustraites au fur et à mesure qu'une copie en était prise. Il procédait ainsi à des échanges.

» Stahl devait certainement continuer les copies, ou devait se proposer de les continuer ; car, demeurant à Paris, c'est pendant son séjour à Belfort qu'il profitait des soustractions que commettait le retraité.

» Il décalquait les plans et dessins, et les opérations mathématiques ont dû être relevées par Bonnet.

L'ESPION BONNET A SAUMUR

Bonnet est arrivé avant-hier à Saumur, par le train de 4 heures 1/2.

Écroué à la prison de cette ville, il a été immédiatement interrogé par M. le juge d'instruction.

On croit que Bonnet, au lieu d'être emmené de suite à Fontevault, restera quelque temps à Saumur, pour une nouvelle instruction relative au fait relevé contre Diétrich.

ANGERS. — *L'allée du Mail*. — Nous lisons dans l'*Union de l'Ouest* :

« L'exécution sauvage des ormeaux de l'allée du Mail, à Angers, est aujourd'hui complète. Les arbres gisent sur le sol, mutilés, tronqués, informes. L'allée n'est plus qu'un chantier de bois de charonnage ou de bois à brûler. Pour le regard, plus de rideau verdoyant tamisant la lumière, plus d'ombre discrète et mobile : l'aspect est celui de la dévastation ; on devine qu'une rafale administrative a passé par là.

» Entre autres étonnements que cause cette ruine immense, nous devons signaler encore le gigantesque ormeau, qui tenait la tête de l'allée, au débouché de la rue Franklin. Le passant s'arrêtait stupéfait devant l'énorme souche qui servait de base à ce géant végétal, cousin par l'âge et par la taille du chêne de La Fontaine,

dont le pied touchait à l'empire des morts.

» Plusieurs personnes déjà se sont demandé si l'on ne pourrait conserver, au moins, comme spécimen et comme souvenir, cette souche phénoménale, dont la place semble tout indiquée dans le jardin qui entoure le musée Saint-Jean. Sans parler de ses dimensions rares, de la forme bizarre des racines qui la supportent, et font de l'ensemble une table gigantesque et quasi druidique, nous pouvons croire que cette souche remonte à la première plantation de notre allée, en 1716. Cette date doit nous la rendre vénérable et lui assurer sa place au musée d'archéologie, avec une inscription commémorative de sa date d'origine, à la fin du grand règne de Louis XIV, et de sa destruction sous le troisième essai de République. Quels souvenirs et quels sujets de méditation éveillerait dans l'âme du philosophe la vue de ce bloc de bois, dont l'énormité même, lentement nourrie et accrue dans la fécondité de notre sol angevin, doit mériter quelque reconnaissance à nos ancêtres qui le plantèrent tout petit.

Évasion d'un prisonnier militaire. — Le nommé Clairgeau, sergent rengagé, avait été enfermé en cellule après avoir subi trente jours de prison.

Mercredi soir, vers huit heures et demi, un caporal allait lui porter de la nourriture. Clairgeau bouscula le caporal et prit la fuite en courant, passa devant le poste et se dirigea du côté de la gare Saint-Laud. Aussitôt, plusieurs hommes, sous la conduite d'un adjudant, se mirent à sa poursuite, mais ne purent le rejoindre.

Clairgeau avait neuf ans de services. Il devait passer incessamment devant le conseil de guerre. Au moment de sa fuite, il avait un pantalon de treillis. Son signalement a été envoyé dans toutes les directions. Avant-hier, on n'était pas encore parvenu à l'arrêter.

Clairgeau était très estimé et passait pour un des meilleurs sergents du 135^e de ligne.
(Petit Courrier.)

DEUX CONDAMNÉS A MORT

Une grande exaltation règne à Niort et dans les environs depuis quelques jours : on attend la double exécution de Lamy et de la veuve Drouet.

Lamy était l'amant de la veuve Drouet et il avait assassiné, de complicité avec cette dernière, le mari de celle-ci.

Depuis plusieurs nuits, beaucoup de personnes stationnent aux abords de la prison et place de la Brèche, pour assister à cette double exécution qui n'est rien moins que certaine.

Mercredi matin, vers cinq heures, plus de cinq cents curieux étaient devant la prison, faisant grand tapage ; d'autres se promenaient dans les rues principales, allant de la prison à la place de la Brèche, où on espère voir se dresser la guillotine.

Cet empressement est des plus regrettables ; il est vrai que, depuis cinquante ans, il n'y a pas eu d'exécution à Niort.

Il y a eu jeudi quarante-six jours que Lamy et la veuve Drouet ont été condamnés à mort ; leur pourvoi en cassation a été rejeté, et ils

n'ont plus d'espoir que dans la clémence du Président de la République.

Si l'exécution a lieu, on prévoit une affluence considérable.

RENNES. — La police vient de procéder, en vertu d'un mandat d'amener du Procureur de la République de Poitiers, à l'arrestation d'une chiromancienne arrivée depuis peu à Rennes, qui se faisait appeler Mme André, et qui s'appelait réellement Jeanne Anache.

Elle a extorqué 4,000 fr. à une dame de Poitiers.

Une voiture cellulaire va la reconduire dans cette dernière ville.

LA RÉCOLTE DES POMMES

Le ministre de l'agriculture a reçu des renseignements sur la récolte des pommes.

La récolte des fruits à cidre sera supérieure à celle de l'année dernière, mais aura néanmoins de la peine à atteindre une petite moyenne.

Nos départements bretons sont, en général, ceux qui fourniront davantage. Le moins favorisé est le Finistère, où la récolte sera peut-être aussi mauvaise que la précédente.

En revanche, les Côtes-du-Nord, le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine et la Loire-Inférieure donneront une petite moyenne ou demi-année.

En Normandie, la quantité sera un peu moindre que dans les pays bretons.

L'Orne, si éprouvé l'an dernier, donnera une maigre récolte cette fois-ci. On peut parcourir des cantons entiers sans apercevoir une seule pomme ni une seule poire sur les arbres.

Le Calvados n'est pas mieux partagé.

Les départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure et de la Manche feront une demi-année.

Dans l'Anjou et dans le Poitou, dans la Mayenne comme dans la Sarthe, la récolte sera supérieure à celle de l'an dernier et inférieure à la moyenne.

Nos autres départements producteurs, tels que l'Oise, la Somme, l'Aube, la Corrèze, la Savoie, se trouvent dans une situation semblable.

A l'étranger, la Suisse centrale compte sur une belle récolte et les Etats-Unis auront un excédent de production notable à livrer à l'exportation.

UN DANGER DANS LA SOIE EN FILS

La soie en fils est généralement trempée dans une solution d'acétate de plomb, pour en augmenter le poids. Il en résulte que les personnes qui ont l'habitude de mouiller le fil pour enfiler leur aiguille ou de couper le fil avec les dents sont exposées à des empoisonnements par le plomb. Le fait s'est déjà présenté plusieurs fois.

Madame **Perrette Château**, venue de **Jacques Chalaphic** ou **Chalopé**, ayant demeuré à Doué, Saumur, Port-Boulet et Tours, est invitée à se présenter en l'étude de M^e CHASLE, notaire à Angers, pour recueillir une succession. (800)

Etudes de M^e Louis ALBERT, avoué licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7, Et de M^e RICOU, notaire à Coron,

VENTE

SUR LICITATION
Aux enchères publiques
D'UNE MAISON
AVEC JARDIN

Située commune de la Salle-de-Vihiers, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 16 NOVEMBRE 1890, à midi, en la salle de la Mairie de la commune de la Salle-de-Vihiers, par le ministère de M^e RICOU, notaire à Coron.

AMUSANT ET UTILE est l'*Almanach des Pilules Suisses pour 1891* que les pharmaciens donnent gratuitement en ce moment; demandez-le de suite. 44 pages.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 25 octobre, *Philémon et Baucis* et *Le Nouveau Seigneur*, opéras-comiques.

Dimanche 26 octobre, *Les Chevaliers du Pince-Nez* et *Le Petit Duc*.

CIRQUE-THÉÂTRE

Dimanche 26 octobre, *Le Supplice d'une femme* et *Les Filles de marbre*.

Théâtre de Saumur

DIRECTION : SUREAU-BELLET

LUNDI 27 Octobre 1890

LA DAME BLANCHE

Opéra-comique en 3 actes, de M. SCRIBE, musique de BOIELDIEU.

LE CHALET

Opéra-comique en 1 acte, de MM. SCRIBE et MELESVILLE, musique d'ADAM.

On commencera par *Le Chalet*.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

A la place du CHALET, *Angers-Artiste* annonce LES NOCES DE JEANNETTE.

MARCHÉS

CHINON. — *Marché du 23 octobre.*

Farines, les 100 kil., 56 fr. — Froment, l'hectolitre, 48 fr. — Seigle, 44 fr. — Orge, 41 fr. — Avoine, 8 fr. — Haricots de Soissons, 48 fr. — Foin, les 50 kil., 3 fr. — Paille de froment, 2 fr. — Bois à brûler, le stère, 44 fr. — Fagots, le cent, 90 fr. — Bœuf, le kil., 4 80. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 fr. — Porc, 4 60. — Veaux sur pieds, le kil., 4 fr. — Œufs, la douzaine, 1 40. — Poulets, la paire, 3 fr. — Canards, 3 fr. — Oies, 10 fr. — Dindons, 4 4 fr. — Beurre, le kil., 2 40.

Devant l'éclatant succès des FRAMBOISES, Jules Klein vient d'arranger pour le CHANT cette ravissante valse. Paroles très convenables. Deux éditions :

N° 4 Mezzo-Soprano ou Baryton, N° 2 Soprano ou Ténor, en rendent l'exécution facile pour toutes les voix. Comme FRAISES AU CHAMPAGNE, les *Framboises* font fureur pour chant aussi bien que pour piano seul, à 4 mains et en édition simplifiée.

Succès croissant des jolies valse de Jules Klein : *Dernier Sourire*, *Nuage de Dentelle*, *Parfums Capiteux*, *Vierge de Raphaël*, *Lèvres de Feu*, *Patte de Velours*, *Pazza d'Amore*, *Cuir de Russie*, *Cerises Pompadour*, *Au Pays Bleu*, *Diamant du Cœur*; des polkas élégantes : *Cœur d'Artichaut*, *Peau de Satin*, *Coup de Canif*; *Radis Roses*, *mazurka*; *Un Rêve sous Louis XV*, *Royal-Caprice*, deux délicieuses gavottes. Chaque œuvre franco 2 fr. 50 c. en timbres-poste (à 4 mains 3 fr.). — Genève : Jules Klein, 10, rue de Chantepoutlet.

En vente, à Saumur, au magasin de musique de M. Pillet-Bersoullé, place de la Bilange, et dans tous les magasins de musique.

Magasins Généraux du Tissu

Installés provisoirement à Saumur

Rue du Puits-Neuf, 21, près la place du Marché-Noir.

L'affluence considérable de dames qui ont bien voulu nous honorer de leur visite pendant les premiers jours de vente, a produit dans nos magasins un encombrement tel que la plupart de nos clientes n'ont pu être servies. Nous leur adressons toutes nos excuses et nous sommes heureux de les informer que notre administration a pris les mesures nécessaires en augmentant le personnel.

NOUVEAUX ARRIVAGES

De nouvelles marchandises destinées à remplacer les articles épuisés les premiers jours de vente :

Mouchoirs ourlés à vignettes	0.05
Serviettes nid d'abeilles	0.40
Indiennes pour robes	0.35
Calicot schirting pour lingerie	0.30
Toile torchon belle qualité	0.25
Gupure pour rideaux	0.45
Cretonnes pour ameublement	0.45
Tapis de table 130 x 130	1.10
Draperies pour complets hommes	3.90
Gilets de flanelle confectionnés	1.95
Toile fil pour chemises	0.50
Toile pour draps sans couture, largeur 2 ^m 50	2.95

AFFAIRES HORS LIGNE

Flanelle pure laine décatie	0.75
Chemises hommes, garnitures toile	2.95
Brocart de Roubaix pour rideaux	0.95
Taies d'oreillers initiales brodées	0.75
Mérinos pure laine, largeur 100 ^c	1.25
Dessous de lampes lamés or	0.20
Carpettes moquette petit point dessins persans et smyrue 2 x 3	39.75

Choix considérable en toiles, tapis, draperies couvertures, couvre-pieds, rideaux, cachemires, flanelles, portières, lingerie, mouchoirs, cotonnades, manchons, fourrures, etc., etc., vendus au prix de l'expertise.

AFFAIRE SÉRIEUSE & EXCEPTIONNELLE

Pour les amateurs de peinture

UN LOT

Tableaux Paysages et Panneaux, genre Wateau

Nous rappelons aux dames que les Magasins Généraux du Tissu possèdent tous les articles annoncés, contrairement à ce qui se passe souvent dans d'autres déballages. Cette importante Maison, créée spécialement pour l'écoulement en province des Tapis et Tissus, est unique à posséder d'immenses assortiments.

Aussi bien prendre l'adresse

RUE DU PUIIS-NEUF, 21

près la place du Marché-Noir.



LE GRESHAM

C^{ie} Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée à Londres en 1848

Actif 71 000 Millions 573,528 fr. 96

ASSURANCES VIE ENTIERE, MIXTES, A TERME FIXE

Extra-ritiques modérées de Guerre et de Voyages

RENTES VIAGERES

Payables sans frais aux taux de 8, 12, 16, 17 1/2, suivant l'âge

Prospectus et Renseignements gratuits et francs.

à Paris, dans les immeubles de la C^{ie} 30, Rue de Provence

et dans les départements chez MM. les Agents de la C^{ie}.

M. SOREL, 48, place Saint-Pierre.

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

OREZZA

EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE
La plus riche en fer et en acide carbonique

SOUVERAIN CONTRE :
GASTRALGIES, FIÈVRES, CHLOROSE, ANÉMIE
et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang — Consulter MM. les Médecins.

HERNIES

Parmi les célèbres, nous recommandons particulièrement M. J. GLASER, spécialiste-herniaire, à tous ceux de nos lecteurs souffrant de cette dangereuse infirmité. Le traitement qu'il fait suivre à ses malades est des plus simples; à cet effet, il a confectionné un appareil sans ressort, ne gênant en aucune façon, et le soulagement est instantané. Les nombreuses guérisons que J. GLASER a obtenues lui ont valu deux médailles.

Nous engageons vivement nos lecteurs de faire l'essai du nouveau bandage Glaser.

L'application sera faite à SAUMUR, le 30 octobre, Hôtel de Londres.

Envoyer 50 centimes pour avoir la brochure à M. GLASER, au Raincy, Paris.



GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.

Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Malgré la hausse existant sur la bougie, nous vendons toujours

Bougies Arc-en-Ciel... le paquet 70

— Génie extra... 85

— Double pression... 95

Triple pression bougie Andrieux (article recommandé)... 1.10

Par 5 kil. en sortie, remise des droits.

Huile épurée Carcel qualité extra, le kilog., 90 c.

Chandelle épurée perfectionnée, le paquet, 2 k 430 1.95.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du treize septembre mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o M. Eugène Humeau, journalier, demeurant à Aubigné-Briand; 2^o M. Louis Grolleau, journalier à Penhouët, près Saint-Nazaire; 3^o M. Charles Groyer, cultivateur, demeurant à la Rivière, commune du Voide; 4^o M^{me} Marie Maillet, épouse de M. René Poleau, journalier, de lui autorisée, demeurant ensemble à Montilliers; 5^o M^{me} Joséphine Poireau, journalière, veuve du sieur Pierre Brunet, demeurant à Tourtenay (Deux-Sèvres), prise au nom et comme tutrice naturelle et légale de Pierre, Auguste et Céline Brunet, ses enfants mineurs, issus de son mariage avec ledit sieur Brunet,

Agissant tous les sus-nommés, dans des proportions diverses, comme héritiers représentants de dame Modeste Achard, décédée le trente janvier mil huit cent soixante-huit, épouse du sieur Pierre David ou Davy, avec lequel elle demeurait à la Salle-de-Vihiers;

6^o M. Louis Guilband, journalier, et Perrine Simoneau, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à la Salle-de-Vihiers;

7^o M. Jean Cesbron, marchand de tuiles à la Poterie, commune de Vezins;

8^o M. Charles Groyer, cultivateur, époux de Anne Chouteau, demeurant à la Rivière, commune du Voide, pris en qualité d'administrateur légal des biens de Pierre Groyer, son fils mineur;

Agissant les sus-nommés en qualité de

légataires universels, pour des portions diverses, dudit sieur Pierre David-Achard, décédé le vingt-six octobre mil huit cent quatre-vingt-sept;

Ayant tous les sus-nommés M^e Louis ALBERT pour avoué;

En présence ou lui dûment appelé de Philippe Clergeau, naçon, demeurant à Tourtenay (Deux-Sèvres), pris au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs sus-nommés;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e RICOU, notaire à Coron, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

LOT UNIQUE.

Une petite maison d'habitation, sise au village des Gachets, commune de la Salle-de-Vihiers, comprenant deux chambres basses, dont une à feu et l'autre froide, grenier au-dessus, et une planche de jardin au même lieu, d'une superficie d'environ deux ares soixante-quinze centiares.

Mise à prix... 930 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e Louis ALBERT, avoué poursuivant la vente;

Soit à M^e RICOU, notaire à Coron, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

Saumur, le vingt-deux octobre mil huit cent quatre-vingt-dix.

L. ALBERT

Enregistré à Saumur, le vingt-quatre octobre mil huit cent quatre-vingt-dix, f^o c^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

Un joli petit Jardin

NOUVELLEMENT PLANTÉ

Avec

UNE PETITE MAISON

De construction récente,

Le tout situé au Clos-Pointu, commune de Bagneux,

D'une superficie de 8 ares 25.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (786)

A VENDRE

La Maison de

TISSUS ET CONFECTIONS

De M. THUAU-GIBIER

A Gennevilliers

Très bonne position.

Etude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE VOLONTAIRE

DE MEUBLES

Aux enchères publiques

Le MERCREDI 29 octobre 1890,

et jours suivants, à une heure de l'après-midi, Salle des Ventes mobilières, sise à Saumur, rue d'Orléans, 53,

Il sera rendu :

Lits, buffets, servantes, fauteuils, chaises, canapés, tables, tables de toilette, armoires, secrétaires, guéridons, glaces, pendules, banc, chaises et tables de jardin, baignoire, rideaux, matelas, oreillers, édredons, lits de plumes, couvertures, couvre-pieds, cuivrie, vaisselle, verrerie, batterie de cuisine et quantité d'autres bons objets;

Argentierie et bahut vieux style.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le Commissaire-priseur,

JAUBERT.

VILLE DE SAUMUR

ÉCOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE ET DE VITICULTURE

Annexée au Collège

AVIS

ON DEMANDE A AFFERMER, pour dix ans, UNE PROPRIÉTÉ d'une contenance de vingt à trente hectares, dans un rayon de quatre kilomètres autour de Saumur.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire, avant le premier novembre 1890.

RENTÉE DES ÉLÈVES

Les cours théoriques et les exercices pratiques commenceront le lundi 3 janvier prochain, à 8 heures du matin.

Le nombre des places étant limité, on est invité à se faire inscrire dès à présent au Collège.

BELLE JARDINIÈRE

Place du Ralliement **ANGERS** Place du Ralliement

MAISON PRINCIPALE, 2, RUE DU PONT-NEUF, PARIS

VÊTEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

HOMMES

PARDESSUS NOUVEAUTÉ, depuis	27 fr.
— CHEVIOTTE ou fantaisie, depuis	38
— haute nouveauté, doublé soie, depuis	80
COMPLET VESTON nouveauté (3 pièces), depuis	35
— REDINGOTE habillé, depuis	58

ENFANTS

COMPLET LOUIS XV, cheviotte, 8 à 10 ans, depuis	24 fr.
— MARIN, cheviotte, 8 à 10 ans, depuis	28
— SPORTMANN, drap fantaisie, depuis	21
PARDESSUS drap fantaisie, 10 à 13 ans, depuis	15
PELERINE A CAPUCHON, drap ratiné, depuis	4 fr. 50

Bonneterie—Chemises—Cravates—Parapluies—Linge confectionné—Chapellerie—Chaussures—Couvertures de voyage et pour chevaux—Uniformes—Articles de voyage—Peaux de Chèvre—Fourrures

RAYON SPÉCIAL DE VÊTEMENTS SUR MESURE

Expédition franco à partir de 25 francs.

LA BELLE JARDINIÈRE n'a pas de succursale à **SAUMUR**

Étude de M^e DEGRETZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

A LOUER

Pour entrer en jouissance au 1^{er} novembre 1890 ou au 1^{er} janvier 1891

UNE

JOLIE MAISON BOURGEOISE

Avec Servitudes et Jardin

Située au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux,

Actuellement occupée par M. Émile BEAUDOUIN.

Pour renseignements et traiter, s'adresser, soit à M. TAYEAU, expert à Bagnoux, soit au notaire.

A CEDER DE SUITE

1^o UN ATELIER de fabrication de bois, dans la Maison centrale de Fontevrault.

2^o UN FONDS de commerce de sabots en détail.

S'adresser, pour renseignements et pour traiter, à M. ROUSSEAU, à Fontevrault (Maine-et-Loire).

A VENDRE

UNE MAISON

Fraîchement réparée,

Composée de huit chambres, grenier, cave et buanderie, un vaste jardin planté d'arbres fruitiers, dans un des plus beaux quartiers de Saumur.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, Saumur. (797)

RIEN DES AGENCES

VACHERIE

à céder directement après Fortune 230 vaches, 1 cheval, 400 litres de lait vendus sur place tous les jours à 50 cent. le litre. On gagne 15,000 fr. par an. On traitera cette affaire après essai avec 15,000 fr. ou avec des garanties. Ecrire à M. DAGORY, 149, rue Lafayette, PARIS.

A Louer présentement

APPARTEMENTS

FRAÎCHEMENT DÉCORÉS

Situés à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n^o 27.

S'adresser à M. LEROY, à côté, n^o 29. (431)

A LOUER

MAISON ET MAGASIN

Rue Nationale,

Comprenant : 1^{er} et 2^e étage, cour, cave, grenier, buanderie, etc.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés, 18 francs l'hectolitre.

S'adresser route de Rouen, n^o 24 bis. (779)

A Vendre ou à Louer

UNE JOLIE VILLA

Située route du château de Lannay, commune de Villebernier, à deux kilomètres de la gare de Saumur.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e Poisson, qui l'habite.

JEUNE HOMME disposant de quelques heures demande à faire des écritures. S'adresser au bureau du journal.

PILULES BEECHAM

d'une efficacité reconnue depuis 50 ans, contre les maladies d'estomac, du foie et des nerfs, telles que flatuosités, ballonnement du ventre et assoupissements après le repas, échauffements, constipation, aigreurs, digestions difficiles, pertes d'appétit, bouche amère, accumulation de la bile et de glaires, nausées, congestions, vertiges, maux de tête, migraines, étouffements, insomnies, cauchemars, rhumes, catarrhes, éruptions de la peau, etc., etc.

Les **PILULES BEECHAM** PURIFIENT le SANG et en RÉGULARISENT LE COURS.

A ce titre elles se recommandent surtout à l'USAGE des DAMES. La première dose soulage en quelques heures sans qu'il soit nécessaire d'interrompre ses occupations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse CINQ MILLIONS de BOÎTES.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre).

Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée.

Seuls Représentants pour la FRANCE et ses COLONIES :

Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées : 62, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS

Détail dans toutes les Pharmacies.

Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE. Petites Boîtes, 4 f. 50.

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

Chocolat Menier, marqué 2 fr. le 1/2 kil.	1.65
— Poulain, — 2 fr. —	1.70
— du Planteur, — 2 fr. —	1.70
— C ^{ie} Coloniale, — 2 fr. 50 —	2.20
Collation des enfants, la boîte de 24 et 44 tablettes	1.80

Chocolats et Cacaos Félix Potin. — Chocolats et Cacaos d'Aiguebelle.

CHOCOLATS IMBERT

N ^o 1, bonne qualité, 1/2kil 4.20	N ^o 4 — supérieur, — 4.80
N ^o 2, santé surfin, — 4.50	N ^o 5 double vanille, — 2.10
N ^o 3 vanillé (recommandé) — 4.60	Remise de 5 O/O par 5 kilos (sauf nos 1 et 2).

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.